

17 avril 2023
SEGA
Corporation

Acquisition de Rovio Entertainment Oyj

-Accélérer l'expansion mondiale de l'activité grand public en renforçant le domaine des jeux mobiles.

(Siège : Shinagawa-ku, Tokyo ; Président et COO : Yukio Sugino ; ci-après " SEGA ") a décidé aujourd'hui par son conseil d'administration d'acquérir Rovio Entertainment Oyj (ci-après " Rovio "), une société de jeux mobiles basée en Finlande, par le biais d'une offre publique d'achat (ci-après " l'acquisition ") par l'intermédiaire de SEGA Europe Limited, une filiale détenue à 100 % par la société au Royaume-Uni. (Le Conseil d'administration de SEGA SAMMY Holdings a signé un accord définitif entre SEGA Sammy Holdings, la société mère de SEGA SAMMY Holdings, et Rovio, par l'intermédiaire de SEGA Europe Limited ("SEGA Europe"), une filiale à 100 % de SEGA SAMMY Holdings au Royaume-Uni, dans le cadre d'une offre publique d'achat (une offre publique d'achat en vertu de la loi finlandaise, "l'offre"), Le conseil d'administration de SEGA SAMMY HOLDINGS INC.

Dans le cadre de l'Offre, SEGA acquerra le nombre total d'actions émises et d'options d'achat d'actions de Rovio pour 9,25 EUR par action et 1,48 EUR par option d'achat d'actions, soit un prix d'achat total de 706 millions EUR (environ 103,68 milliards ¥ ; 1 EUR = 146,9 ¥ (taux de change du 14 avril 2023)). Le taux de change est le même que ci-dessous). L'acquisition sera réalisée à l'amiable. L'offre est amicale et le conseil d'administration de Rovio a exprimé son soutien à l'offre, et plusieurs actionnaires de Rovio (qui détiennent ensemble environ 49,1 % des actions émises et des droits de vote, à l'exclusion des actions propres) ont donné leur accord pour apporter leurs actions à l'offre, sous réserve des conditions générales préalables à une offre publique d'achat. La société a obtenu l'accord de l'initiateur pour accepter l'offre conformément aux conditions générales de l'offre. La réalisation de l'acquisition est soumise à la réalisation des conditions prévues par la loi antitrust et d'autres conditions préalables générales et devrait être achevée au cours du deuxième trimestre de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024.

Voici une liste des questions les plus importantes.

1. Contexte et objectif de l'acquisition

(1) Positionnement du secteur de la consommation dans l'entreprise

Notre société mère, SEGA SAMMY HOLDINGS, considère actuellement le segment grand public de son activité de contenu de divertissement comme un secteur de croissance dans son

plan à moyen terme jusqu'à l'année se terminant le 31 mars 2024, et prend des mesures pour renforcer sa base de revenus en globalisant la propriété intellectuelle existante en marques mondiales et en améliorant l'engagement des utilisateurs grâce au développement multiplateforme et à la combinaison des médias. L'entreprise s'efforce également de renforcer l'engagement des utilisateurs grâce au développement multiplateforme et à la combinaison des médias.

Elle envisage également d'allouer un total d'environ 250 milliards JPY d'ici à l'année fiscale 2026 en tant qu'investissement de croissance, dont elle a envisagé de renforcer les ressources de développement et d'investir dans de nouveaux écosystèmes dans le secteur de la consommation.

Jusqu'à présent, SEGA a cherché à renforcer sa structure de développement mondiale, et depuis l'acquisition de la société britannique The Creative Assembly Ltd. en 2005, Atlas Inc. en 2013 au Japon.

(anciennement Index Inc.), qui ont toutes considérablement élargi leur échelle de développement depuis leur acquisition et ont lancé de nombreux nouveaux titres sur le marché mondial.

(2) Contexte de l'acquisition.

Le marché mondial des jeux devrait croître à un TCAC de 3,5 % entre 2022 et 2026, pour atteindre 263,3 milliards USD en 2026. Au sein du marché mondial des jeux, le marché des jeux mobiles devrait croître à un TCAC de 5,0 %, atteignant 56 % du marché mondial total des jeux en 2026, contre 53 % en 2022 (Source.

(Source : IDG Report (octobre 2022)).

La décision de procéder à l'acquisition était fondée s u r l e fait que le renforcement du système de développement de jeux en cours et des capacités opérationnelles de l'entreprise était essentiel pour accroître la présence de l'entreprise sur ce marché mondial des jeux, y compris les jeux mobiles, qui connaît une croissance rapide.

En rachetant Rovio, un développeur mondial de jeux mobiles, SEGA va acquérir les capacités opérationnelles de développement de jeux mobiles et le savoir-faire en matière de gestion de Rovio, et promouvoir l'adaptation de la propriété intellectuelle existante de SEGA en jeux mobiles et la compatibilité multiplateforme, renforçant ainsi le portefeuille de jeux de SEGA et accélérant encore son expansion mondiale. Cela renforcera le portefeuille de jeux de SEGA et accélérera son développement mondial plus que jamais.

(3) Objectifs de l'acquisition

Rovio est une société de jeux mobiles qui planifie, développe et publie des jeux mobiles dans le monde entier, avec un total de 5 milliards de téléchargements de ses jeux mobiles. Rovio est largement connu pour sa marque mondiale "Angry Birds", qui a été lancée en 2009. La marque a été développée dans un large éventail de genres de divertissement au-delà des jeux, y compris l'animation et les marchandises de personnages par le biais de son activité de licence de marque, en commençant par le jeu mobile à succès lancé en 2009.

SEGA va acquérir les capacités opérationnelles de développement et de gestion de jeux mobiles de Rovio, ainsi qu'une solide propriété intellectuelle mondiale, et créer des synergies avec la plateforme commerciale existante de SEGA afin d'accélérer la croissance sur le marché mondial des jeux et, en fin de compte, d'accroître la valeur de l'entreprise. Plus précisément, SEGA vise à créer des synergies principalement dans les domaines suivants.

- Offrir le contenu de SEGA à davantage d'utilisateurs sur le marché mondial des jeux mobiles à fort potentiel en utilisant le savoir-faire de Rovio en matière de gestion des jeux mobiles dans les titres existants et nouveaux de SEGA.

- SEGA attribue à "Beacon" de Rovio 20 ans d'expérience expatriée dans la gestion des jeux mobiles, en particulier sur les marchés américain et européen.
- Accélérer l'expansion de la base mutuelle de fans en partageant et en collaborant le savoir-faire des deux parties dans le développement médiatique à multiples facettes de personnages globaux.
 - Rovio avec Angry Birds et SEGA avec Sonic the Hedgehog ont développé avec succès leur propriété intellectuelle non seulement dans les jeux, mais aussi dans les films, l'animation, les produits dérivés et d'autres médias, et tous deux ont des bases de fans mondiales et un savoir-faire en matière de développement de la propriété intellectuelle. Nous disposons d'une base de fans mondiale et d'un savoir-faire en matière de développement de la propriété intellectuelle.
- Soutenir le développement multiplateforme de la propriété intellectuelle de Rovio avec les capacités propres de SEGA.
 - Rovio cherche à se développer dans des domaines autres que les jeux mobiles et utilisera efficacement les capacités de SEGA à cet égard.

2. Commentaires de Harunori Satomi, président et directeur général du groupe SEGA SAMMY HOLDINGS INC.

SEGA souhaite depuis longtemps accélérer le développement des jeux mobiles, qui ont un grand potentiel sur le marché mondial des jeux, en pleine croissance. SEGA est fier d'annoncer qu'il a conclu un accord avec le principal développeur de jeux mobiles de l'industrie, SEGA Games, qui possède la franchise Angry Birds adorée par les gens du monde entier.

Nous sommes ravis de faire cette annonce avec Rovio, une entreprise qui compte de nombreux employés talentueux qui soutiennent sa force et ses capacités opérationnelles. Au cours de sa longue histoire, Sega a développé de nombreux jeux, dont la série Sonic the Hedgehog, pour toutes les plateformes. Nous sommes convaincus que la combinaison de nos marques, de nos personnages et de nos bases de fans, ainsi que de nos cultures d'entreprise et de nos fonctions respectives, créera d'importantes synergies à l'avenir.

3. Alexandre Pelletier-Normand, PDG de Rovio, commente.

J'ai grandi avec Sonic the Hedgehog et j'ai été fasciné par son design avant-gardiste. Le. Plus tard, lorsque j'ai joué pour la première fois à Angry Birds, j'ai constaté que les jeux étaient devenus un véritable phénomène grand public et qu'ils contribuaient à façonner la culture contemporaine.

Je suis honoré de rejoindre Rovio et fier de voir Angry Birds continuer à se développer à mesure que nous lançons de nouveaux jeux, séries et films. Une autre de nos caractéristiques,

moins connue mais tout aussi impressionnante, est notre plateforme technologique propriétaire Beacon, leader du secteur, qui bénéficie de 20 ans d'expertise et d'une équipe soudée nous permettant de développer des produits GaaS de classe mondiale.

Notre mission est de "créer de la joie" et nous sommes enthousiastes à l'idée d'utiliser notre expertise et nos outils pour apporter encore plus de joie aux joueurs et pour améliorer et développer la dynamique propriété intellectuelle de Rovio et Sega.

Red et Sonic the Hedgehog : deux personnages mondialement connus et emblématiques créés par deux entreprises ayant une alchimie incroyable et une portée mondiale sur mobile, PC/console et au-delà. En combinant les forces de Rovio et de Sega, un avenir très excitant se dessine. un avenir très excitant.

4. Aperçu de l'acquisition

- 1) Offrant
SEGA Europe Limited
- 2) Sociétés visées par l'offre publique d'achat
Rovio Entertainment Oyj
- 3) Période de l'offre (prévue)
L'offre publique d'achat sera lancée le 8 mai 2023 ou aux alentours de cette date.
L'offre sera lancée dès que le document d'offre (Offer Document) relatif à l'offre publique d'achat aura été approuvé par l'autorité de surveillance finlandaise, l'organisme finlandais de réglementation des valeurs mobilières.
- 4) Prix de l'offre
9,25 euros par action
Le prix de l'offre représente une prime de 63,1 % par rapport au cours de clôture des actions de la société au 19 janvier 2023, 55,2 % par rapport au cours moyen pondéré des actions de la société pendant les jours de négociation au cours de la période de trois mois allant jusqu'au 19 janvier, 19,0 % par rapport au cours de clôture des actions de Rovio au 14 avril 2023, le jour précédant la date de l'annonce de l'offre de Rovio, et 20,5 % par rapport au cours moyen pondéré des actions de la société pendant les jours de négociation au cours de la période de trois mois allant jusqu'au 14 avril. Le prix représente une prime de 17,5 % par rapport au prix moyen pondéré en fonction du volume des transactions des actions de la société pendant les jours de négociation au cours de la période de trois mois allant jusqu'au 14 avril.
- 5) Fonds nécessaires pour l'offre publique d'achat
706 millions d'euros au total (environ 103,68 milliards de yens).
Nous avons l'intention d'utiliser les liquidités disponibles pour financer l'offre publique d'achat. (Toutefois, du point de vue de la politique de capital de la société, l'emprunt peut être effectué d'une manière qui n'affecte pas l'exécution de l'offre publique d'achat).
- 6) Nombre minimum d'actions à apporter
L'acceptation de plus de 90 % (après dilution) des actions émises et des droits de vote de Rovio est une condition préalable à la réalisation de l'offre, qui peut être retirée par la société.

5. Vue d'ensemble de Rovio (Note 1).

(1) nom	Rovio Entertainment Oyj		
(2) localisation	Keilaranta 7 02150, Espoo, Uusimaa Finlande		
(3) Titre et nom du représentant	Directeur général, Alexandre Pelletier-Normand		
(4) Activités commerciales	Planification, développement, exploitation et distribution de jeux pour smartphones Licence de propriété intellectuelle pour Angry Birds		
(5) capital social	0,7 million d'euros (fin décembre 2022)		
(6) Année et mois d'établissement	2003.		
(7) Principaux actionnaires et leur taux de participation (Fin mars 2023)	MOOR Holding AB	15.57%.	
	Idées aventureuses Oy.	7.79%.	
	Des problèmes brillants Oy.	7.79%.	
	Impera Oy Ab	6.13%.	
(8) Relation entre l'entreprise et la société concernée	liens capitalistiques	na	
	les relations personnelles	na	
	relations commerciales	na	
	Concerne les parties liées vérifier l'état d'un dossier	na	
(9) Résultats d'exploitation consolidés et situation financière consolidée de l'entreprise pour les trois dernières années.			
Exercice financier (en millions d'euros)	EXERCICE 12/2020.	Année se terminant en décembre 2021.	Année se terminant en décembre 2022.
actif net consolidé	165.4	197.5	226.8
Total des actifs consolidés	208.4	287.0	294.3
Actif net consolidé par action (EUR)	2.27	2.66	2.73
chiffre d'affaires net consolidé	272.2	286.2	317.7
Bénéfice d'exploitation consolidé	42.5	37.7	28.5
Bénéfice net de l'exercice	32.1	30.1	22.8
Bénéfice net consolidé par action (EUR)	0.43	0.41	0.30
Dividende par action (EUR)	0.12	0.12	0.13

(Note 1) Pour le calcul des chiffres par action, en plus des actions en circulation de Rovio,

Les calculs sont basés sur le nombre d'actions entièrement dilué dans lequel les options d'achat d'actions ont été converties en actions. Les chiffres financiers sont arrondis au nombre entier le plus proche et diffèrent donc en partie des informations fournies par Rovio.

6. Nombre d'actions acquises, prix d'acquisition et actions détenues avant et après l'acquisition (Note 2)

(1) Nombre d'actions détenues avant modification	0 actions (nombre de droits de vote : 0) (Droits de vote détenus : 0%)
(2) Nombre d'actions acquises	76 179 063 actions, 742 300 options sur actions (avril 2023) (en date du 17 mai). (Nombre de droits de vote : 76 179 063)
(3) prix d'acquisition	Actions Rovio : environ 706 millions EUR (environ 103,68 milliards ¥) Frais de conseil et autres frais : environ 9 millions EUR (environ 1,3 milliard ¥).
(4) Nombre d'actions détenues après le changement (prévu)	76 179 063 actions ; 742 300 options d'achat d'actions (Nombre de droits de vote : 76 179 063) (Pourcentage de droits de vote détenus : 100%)

(Note 2) Le prix d'acquisition comprend les actions et les options d'achat d'actions en circulation.

Le nombre d'actions détenues après le changement susmentionné est basé sur l'hypothèse que la société est en mesure d'acheter toutes les actions en circulation de Rovio après l'exercice des options d'achat d'actions de Rovio dans le cadre de l'offre. Conformément au droit des sociétés finlandais, la société a l'intention d'exécuter la procédure visant à faire de Rovio une filiale à 100 % si elle acquiert plus de 90 % des actions et des droits de vote émis et en circulation de Rovio.

(Référence) Cours de l'action Rovio : 7,78 EUR (cours de clôture au NASDAQ Helsinki le 14 avril 2023)

7. programme

(1) Date de la résolution du conseil d'administration	17 avril 2023.
(2) Date de conclusion du contrat	17 avril 2023.
(3) Date prévue pour la publication de l'avis d'ouverture de l'offre publique d'achat	Commence dans un délai d'un jour ouvrable à compter de l'approbation par les autorités de la notification de l'offre publique d'achat.
(4) Période d'application prévue de l'offre publique d'achat	Commence le 8 mai 2023 ou aux alentours de cette date et se termine le 3 juillet 2023 ou aux alentours de cette date. fin

8. Impact sur nos performances.

L'impact sur les résultats consolidés de la société si l'acquisition est réalisée est actuellement

à l'étude et sera annoncé au moment opportun après la fin du processus d'acquisition.

9. Conseiller en la matière

BofA Securities Japan Co. Ltd, une filiale de Bank of America, est le seul conseiller financier de Sega dans le cadre de la transaction et Hannes Snellman Attorneys Ltd est le conseiller juridique de Sega.

10. informations importantes

L'annonce, la publication ou la distribution de ce document, en tout ou en partie, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, à Hong Kong, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud ou dans toute autre juridiction où une offre publique d'achat est interdite par la loi en vigueur, est interdite. Les actionnaires et les détenteurs d'options d'achat d'actions aux États-Unis doivent également se référer aux " Informations pour les actionnaires et les détenteurs d'options d'achat d'actions de Rovio aux États-Unis " à la fin de ce communiqué.

Le présent communiqué n'est pas un document d'offre publique d'achat et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre de vente. En particulier, ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat des titres décrits dans ce document en Australie, au Canada, à Hong Kong, au Japon, en Nouvelle-Zélande ou en Afrique du Sud, et ne constitue pas non plus une extension de l'Offre de Rachat. Les investisseurs ne doivent accepter l'offre d'actions que sur la base des informations contenues dans le document d'offre. L'offre n'est pas faite, directement ou indirectement, dans une juridiction où l'offre ou la participation à l'offre est interdite par la loi applicable ou dans laquelle le document d'offre ou les exigences d'enregistrement ou autres s'appliquent en plus de celles en vigueur en Finlande.

L'offre n'est pas faite directement ou indirectement dans une juridiction interdite par le droit applicable et, si le document d'offre est émis, le document d'offre et les documents d'appel d'offres connexes ne seront pas distribués, transférés ou transmis dans ou à partir d'une juridiction où une telle distribution, un tel transfert ou une telle transmission sont interdits par le droit applicable. et une telle distribution, un tel transfert ou une telle transmission ne doivent pas être effectués. En particulier, l'Offre n'est pas distribuée, transférée ou transmise, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, à Hong Kong, au Japon, en Nouvelle-Zélande ou en Afrique du Sud ou par l'intermédiaire des services postaux de l'une de ces juridictions ou dans le cadre d'un commerce interétatique ou étranger dans l'une de ces juridictions ou dans une bourse de valeurs nationale. ou par tout autre moyen ou instrument (y compris, mais sans s'y limiter, par télécopie, télex, téléphone ou Internet). L'offre n'est faite par aucun autre moyen ou instrument (y compris, mais sans s'y limiter, la transmission par télécopie, le télex, le téléphone ou l'internet). L'offre n'est pas acceptable en Australie, au Canada, à Hong Kong, au Japon, en Nouvelle-Zélande ou en Afrique du Sud par une telle utilisation, une telle manière ou un tel moyen ou à partir de l'une de ces juridictions, directement ou indirectement, et toute acceptation de l'offre résultant directement ou indirectement d'une violation de ces restrictions. L'acceptation de l'offre résultant directement ou indirectement d'une violation de ces restrictions est nulle.

Le présent communiqué est soumis aux lois du Japon et aux règles de la Bourse de Tokyo, ainsi qu'aux lois de la Finlande et à la législation nationale.

Préparée conformément à la réglementation de Sudak Helsinki et au code des offres publiques d'achat d'Helsinki, l'information divulguée pourrait ne pas être la même si cette annonce était préparée conformément aux lois de territoires autres que le Japon et la Finlande.

Informations destinées aux actionnaires de Rovio et aux détenteurs d'options d'achat d'actions aux États-Unis.

Pour les actionnaires et les détenteurs d'options d'achat d'actions de Rovio aux États-Unis, les actions ne sont pas cotées sur une bourse américaine et Rovio n'est pas soumis au US Securities Exchange Act 1934 (tel qu'amendé, ci-après dénommé ("Securities Exchange Act")). La société n'est pas soumise aux obligations d'information périodique de la Securities and Exchange Commission ("SEC") des États-Unis et n'est pas tenue de faire rapport à la SEC en vertu de la loi. La SEC n'est pas tenue de faire rapport à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la "SEC") en vertu de la loi et ne fait pas rapport à la SEC.

L'offre porte sur des actions et des options d'achat d'actions de Rovio situées en Finlande et est soumise aux exigences finlandaises en matière de divulgation et de procédure. L'offre sera faite aux États-Unis conformément à la section 14(e) du Securities Exchange Act et à la règle 14E qui en découle et, en tant qu'offre publique d'achat de niveau II, elle est soumise à une exemption en vertu de la règle 14d-1(d) du Securities Exchange Act et à d'autres exigences de divulgation et de procédure de la loi finlandaise (y compris le calendrier de l'offre publique d'achat, les procédures de règlement, les retraits, les renoncations aux conditions et le calendrier des paiements).), les procédures de règlement, les retraits, les renoncations aux conditions et le calendrier des paiements, y compris celles qui diffèrent des procédures et des lois relatives aux offres publiques d'achat qui peuvent être applicables aux États-Unis dans le cadre d'offres publiques d'achat locales). L'offre sera faite conformément aux termes et conditions de l'offre. En particulier, les informations financières contenues dans cette annonce ont été préparées conformément aux normes comptables applicables en Finlande et peuvent ne pas être comparables aux états financiers ou aux informations financières d'une société américaine. L'offre est faite aux actionnaires de Rovio et aux détenteurs d'options d'achat d'actions résidant aux États-Unis aux mêmes conditions que celles faites à tous les autres actionnaires et détenteurs d'options d'achat d'actions de Rovio à qui l'offre est proposée. Tous les documents d'information, y compris le présent communiqué, seront distribués aux actionnaires et détenteurs d'options d'achat d'actions de Rovio aux États-Unis sur une base comparable à celle fournie aux autres actionnaires et détenteurs d'options d'achat d'actions de Rovio.

Voici une liste des questions les plus importantes.

Dans la mesure où le droit applicable le permet, l'Offrant et ses sociétés affiliées ou (agissant au nom de l'Offrant ou de ses sociétés affiliées, selon le cas) ses courtiers et les sociétés affiliées à leurs courtiers peuvent, de temps à autre après la date de la présente communication relative à l'échange et pendant la durée de l'Offre, acheter ou faire acheter, directement ou indirectement, des actions ou des titres convertibles, échangeables ou exerçables contre des actions. Sauf en conformité avec l'offre, ils peuvent directement ou indirectement acheter ou organiser l'achat des actions ou de tout titre convertible, échangeable ou exerçable contre les actions. Ces achats peuvent être effectués sur le marché libre aux prix en vigueur ou à des prix négociés dans le cadre de transactions privées, auquel cas le prix de l'offre sera augmenté pour correspondre au prix payé en dehors de l'offre. Si des informations concernant cette offre ou ces accords d'offre sont rendues publiques en Finlande, elles seront divulguées dans un communiqué de presse ou

de toute autre manière jugée raisonnable pour en informer les actionnaires et les détenteurs d'options d'achat d'actions de Rovio aux États-Unis. En outre, le conseiller financier de l'Offrant peut mener des activités commerciales ordinaires sur les titres de Rovio, ce qui peut inclure l'achat ou l'arrangement pour l'achat de ces titres. Dans la mesure où la Finlande l'exige, les informations relatives à ces offres seront divulguées en Finlande de la manière requise par la loi finlandaise.

La SEC et les commissions des valeurs mobilières des États des États-Unis n'ont ni approuvé ni rejeté l'offre, et l'offre

La société ne s'est pas prononcée sur le bien-fondé ou l'équité de l'offre et n'exprime aucune opinion quant à l'adéquation, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations communiquées dans le cadre de l'offre. Toute déclaration contraire est passible de sanctions pénales aux États-Unis.

Actionnaires ou détenteurs d'options sur actions américains qui recevront des espèces dans le cadre de l'offre

peut constituer une transaction imposable en vertu de la loi fédérale américaine sur l'impôt sur le revenu et des lois fiscales locales et étatiques américaines applicables, des lois fiscales étrangères et d'autres lois fiscales. Il est conseillé à chaque actionnaire ou détenteur d'options d'achat d'actions de consulter immédiatement un conseiller professionnel indépendant sur les conséquences fiscales et autres de l'apport d'actions à l'offre.

Dans la mesure où l'offre est soumise aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis, ces lois ne s'appliquent qu'aux détenteurs d'actions ou d'options d'achat d'actions aux États-Unis et ne donnent pas lieu à des réclamations à l'encontre d'autres personnes. Étant donné que l'Offrant et Rovio sont situés dans des juridictions non américaines et que tout ou partie de leurs dirigeants et administrateurs respectifs peuvent être des résidents de juridictions non américaines, il peut être difficile pour les actionnaires ou les détenteurs d'options d'achat d'actions de Rovio de faire valoir leurs droits et leurs réclamations en vertu des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières. Les actionnaires ou détenteurs d'options d'achat d'actions de Rovio pourraient ne pas être en mesure de poursuivre l'Offrant ou Rovio ou leurs dirigeants ou administrateurs devant des tribunaux non américains pour violation des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières. Il peut être difficile de contraindre l'Offrant, Rovio et leurs sociétés affiliées à se soumettre à un jugement d'un tribunal américain.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient des déclarations qui constituent des "déclarations prospectives" dans la mesure où elles ne constituent pas des faits historiques. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations qui ne sont pas des faits historiques, telles que les plans, attentes, prévisions, objectifs, buts, stratégies, événements futurs, revenus ou performances futurs, dépenses d'investissement, besoins de financement, plans ou intentions concernant les acquisitions, forces et faiblesses de la concurrence, plans ou objectifs relatifs à la situation financière, aux opérations et développements futurs, aux stratégies d'entreprise, les tendances du secteur, l'environnement politique et juridique et d'autres informations. Dans certains cas, les termes "croit", "a l'intention de", "croit", "a l'intention de", "croit" et "a l'intention de".

Elles peuvent être identifiées par l'utilisation de termes prospectifs tels que "a l'intention", "peut", "sera" ou "devrait", ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Les déclarations prospectives peuvent les identifier. De par leur nature, les déclarations prospectives sont destinées à identifier les risques généraux et spécifiques inhérents à l'activité de l'entreprise.

Ces déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses et sont soumises au risque que les prévisions, projections, estimations et autres déclarations prospectives ne se réalisent pas. Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, les investisseurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. Les déclarations contenues dans le présent communiqué sont des déclarations prospectives à la date du présent communiqué.